

Présence du Cercle de l'Union au Sentier – créé en 1830 –

Ce Cercle fut important, en ce sens qu'il fut capable de construire un bâtiment, « L'Union », qu'il eut à gérer pendant de nombreuses années. Nous ignorons la date de construction. On la trouvera très certainement dans le registre de comptes de la société qui couvre les années 1830 à 1860 et dont on découvrira quelques pages plus bas.

Ce Cercle permettait aux hommes du Sentier de se délasser dans une saine ambiance ! – il est probable que l'on y fumait déjà -, c'est-à-dire de jouer au billard, de boire son pot tranquillement tout en feuilletant les journaux que l'on recevait par abonnement. Parmi ceux-ci :

Le Journal du Siècle

Gazette de Lausanne et Nouvelliste vaudois

Gazette vaudoise

Journal de la Semaine

Bulletin de l'armée

Feuille des Avis officiel.

Nous ignorons aussi l'époque où l'Union fut vendu à un particulier, comme celle où le Cercle mit fin à ses activités.



Le Sentier en 1852 par Devicque. Le bâtiment de l'Union existe à gauche de l'église.

Du 19^e février 1830 – **préavis pour un cercle** –

Quelques citoyens de cette commune ayant formé le projet d'établir un cercle au Sentier, indépendant des auberges, et présenté un règlement signé par eux d'après lequel ils seraient constitués ; et après examen, la municipalité, trouvant qu'un tel établissement, soumis à la police locale et ne se composant que de personnes réglées, ne pourrait qu'être avantageux à lui-même sans nuire au bien public, a délibéré de donner au pied du dit règlement le préavis suivant.

La municipalité, ayant pris connaissance du règlement ci-dessus et du projet qui y a donné lieu, et considérant que l'établissement d'une société qui a pour but d'utiliser les moments de loisir de chacun de ses membres en jouissant d'une récréation tranquille et réglée, telle qu'est celle qui se présente, ne peut qu'être avantageux à la civilisation et aux mœurs du pays, donne son préavis avec plaisir en faveur du dit projet afin que l'autorité compétente veuille bien l'approuver.



Comptes du concierge et du caissier
du Cercle de l'Union au Sentier
pour l'année 1859.

42

Compte du concierge du cercle pour les vins à lui remis et par lui vendus.

D'après un mesurage approximatif
il restait en cave au 1^{er} Janvier 1859.
Les achats de vin pendant l'année
1859 se sont élevés à

En tout.

Le concierge doit pour vin par lui
vendu, après déduction du 8 p. 100. Déchet

Année	Pots	Prix	Fr.	Cf.
1856	506	un.	506	3.
1857	158	90.	124	20.
1858	552	fo.	386	40.
1859	92	120.	110	40.
1857	254	90.	228	60.
"	509	90.	458	10.
"	598	100.	598	3.
1850	92	100	92	3.
1852	990	fo.	693	3.
"	201	20.	360	20.
1850	101	100.	101	3.
Totaux	5133		4598	50.

4149.

3379 pots.

Sur quoi a^t déduire sur ces 5133 pots la
provision au concierge de 10 centimes par pot.
Plus, pour bonification de 25 centimes par pot
à faire à M^{re} Rochat sur 334 pots de vin
vendu par lui à divers ensuite d'ordre du comité

Totaux

5133 4598 50.

513 30.

56 3.

Reste net pour vin par lui vendu. 4532 20.

Compte du caissier du Cercle de

		Recettes	Fr.	c.
1859.				
Janv.	1.	La révérence au Charles Henri Pochat, le précédent concierge au compte au 1858.	1676	35.
	2.	Reçu du caissier précédent la somme qui avait été portée en dépenses pour le salaire du caviar en 1858. et qui est ici à porter en recette par suite de décision du cercle.	92	00
Avr.	27.	Produit du billard dès le 1. Janvier 1859 à ce jour	55	66.
	3.	Reçu au J. Massy pour prix de la vente de vieux journaux	9	10.
	3.	Reçu au Louis Baud pour prix d'un vin tapé au billard	7	30.
Nov.	1.	Produit du billard dès le 27 Avr. 1859 à ce jour.	11	40.
	3.	Finances d'entrée au 9 membres à ff ^s 18.00.	162	00
		Contributions au 160 membres à ff ^s 5 l'un	800	00.
		Contributions des membres honoraires.	40	50
		Reçu trois contributions arriérées à ff ^s 3 l'une	9	00.

		<u>Dépenses.</u>		Fr.	q.
1859.					
Janvier	1.	Payé au précédent caissier la réversion en sa faveur, suivant le compte de l'année 1858.		217.	09.
	15.	Payé l'abonnement au Journal le Siècle.		68	00
	17.	id id id la Gazette de Lausanne.		20	00.
	18.	id id id au Nouvelliste Vaudois.		15	00
	19.	id id id la Gazette Vaudoise.		10	00.
	20.	id id id au Journal la Semaine.		5	00
	26.	Achete une ardoise pour marquer les parties de billard.		40.	
	27.	Payé à M ^r Charrière, une lampe à l'huile.		6	20.
		Porte de lettres remboursés au Président du Cercle.		1	65.
Février	13.	Payé l'abonnement à la feuille des avis officiels.		2	15.
Avril	26.	Payé à David Rochat pour un plancher autour du billard.		8	00.
Juin	26.	Payé l'abonnement au bulletin de l'armée.		3	50.
	3.	Porte d'un pli et d'une lettre pour Aubonne.		0	45.
Juillet	12.	Premis à Ulysse Siguet le don pour les écoles.		30	00.
	20.	Payé à un petit garçon pour avoir lavé un vase.		0	50.
	29.	id à M ^r Dupuis, une note s'élevant à		18	10.
Août	1.	Remboursé le montant de 35 actions du cercle et leurs intérêts au 5 p/100 du 1 ^{er} Janvier.		679	32.
Sept.	1.	Remboursé 35 actions avec les mêmes intérêts.		723	31.
	24.	Payé à M ^r Louis Paud son salaire en caisse p ^r 1858.		15	00.
	29.	Payé l'abonnement au bulletin de la Gazette Vaudoise.		2	15.
Octobre	28.	Payé pour commissionnaires et porte de lettres au caissier.		1	00.
Nov.	21.	Premis à M ^r Papp le don en faveur des incurables.		30	00.
Décemb.	16.	Payé la patente du cercle pour 1859.		18	00
		id l'impôt sur les boissons.		118	00.
		id l'impôt sur le billard.		60	
		id l'assurance mutuelle.		5	10.
		Payé à l'Alletton le bail pour l'année 1859 à raison de ff ^s 490 par an, en déduisant 8 francs pour sa participation à la réparation du plancher autour du billard.		483	00
à reporter ff ^s				2538.	92

Cercle de l'Union au Sentier pour 1859.

26.

1859

Dépenses.

		Fr.	Ct.
	<i>Suite et report</i>		
24	Frais de bureau et ports de lettres au caissier.	2532	92
31	Rembourse 24 actions et leurs intérêts au 5 p. 100	1	00
	Dès le 1 ^{er} Janvier à ce jour.		
	Aquitté à Meylan sa note pour tuyaux - papiers	504	00
	Payé à l'ancien concierge le 10 p. 100 du billard	6	00
	pendant 1859, jusqu'à sa sortie.		
	Payé l'indemnité à lui allouée pour vin conté	6	82
	Payé à Kaufmann pour réparations à la salle de cercle	67	50
	Un secrétaire pour timbre, rétribution et ports de lettres.	54	85
		10	00
	Un caissier pour indemnité ou rétribution, y compris		
	pris 4 francs, qu'il a eu payé au facteur pour		
	faire rentrer les contributions	12	00
	Payé au facteur Golay, pour porter à domicile par		
	3 fois les cartes de convocation des membres du cercle,		
	plus ff. 2 à lui alloués par le budget de 1859.	10	00
	Payé au concierge Ulysse Signet pour sa part du		
	produit du billard dès le 1 ^{er} Novembre à ce jour.	4	04
	Payé au Président, pour ports de lettres, timbre, et		
	fournitures de bureau.	2	40
Somme à reporter ff. 3217		43.	

Bilan g n ral Du Compte Du Caissier

<u>Doit Du caissier.</u>			Fr.	c/.
1859.	Decembre 31.	Relevance en faveur du cercle, a teneur du compte qui pr�c�de	6458.	21.
			ffr.	6458.21.

90

Cercle de l'Union au Sentier pour 1859.

<u>Croir du caissier.</u>			Fr.	cf.
1859				
Décembre 31.	Relevance en faveur du caissier du cercle, à			
"	teneur du compte qui précède.		5582	14
"	Solde général en compte rendu par le caissier			
"	à la Société du Cercle.		11	6 07
			ffr	6758. 21.

Vincent Golay . caissier pour 1859

Notons ici que les Cercles n'étaient pas forcément accueillis à bras ouverts dans la commune. Pour preuve les notes ci-dessous, toutes extraites des Procès-verbaux de la Municipalité du Chenit.

Du 29^e 9bre 1807 – **soi-disant cercles** –

Etant informée indirectement que les teneurs de soi-disant cercles introduits depuis quelque temps dans cette commune ont continué leurs établissements malgré la défense qui leur fut intimée de sa part ensuite de la délibération en date du 4^e janvier dernier, cette municipalité, considérant que l'on n'a cependant pas des preuves assez convaincantes sur la réalité des faits pour dénoncer les contrevenants à l'autorité compétente, il a été délibéré de faire paraître pour la première assemblée les dits teneurs de soi-disant cercles ci-après nommés, savoir : Abel Piguet, Henry Aubert, Eliuzée feu Daniel Piguet, David Lecoultre du Bas du Chenit et Louis Ferdinand Reymond, afin qu'après avoir été entendus

dans leurs moyens de défense, la municipalité puisse délibérer plus outre s'il lui échoit.

Etant de plus informée aussi indirectement que d'autres personnes se permettraient de tenir des vendages de vin dans leurs maisons, il a été de plus délibéré de les faire paraître à la même assemblée à quelle fin il sera remis à l'huissier une note de leurs noms comme suit, savoir : David fils de David Samuel Golay vers chez Besançon, Louis Benjamin Piguet, la veuve de David Aubert, Jeannot Reymond, David Capt ancien forestier, Daniel Piguet à la Combe, François fils d'Henri Piguet, Louils Aubert, maréchal, Henry Burquin, Henry RoCHAT revendeur et Henry fils d'Abram Guignard.

Note : tous ces gens-là paraîtront devant la municipalité lors de l'assemblée du lundi 7^e Xbre 1807 et présenteront des explications plus ou moins recevables. Ces procès-verbaux occupant six pages bien tassées. Situation qui n'eut pas l'air de traumatiser outre mesure les autorités locales. Pour preuve...

Du 2^e janvier 1808 – **cercles** –

Le Juge de Paix de ce cercle, par sa lettre du 1^{er} courant, demandant de la part du Gouvernement de lui faire connaître s'il existe rièrè cette commune des Cercles ou Sociétés, et dire en même temps les raisons de convenance ou les inconvénients de tels établissements en tant qu'on y boit du vin. Il a été délibéré de répondre que la municipalité ne connaît rièrè son ressort aucun établissement de ce genre, et que quant à la seconde question, elle trouve que jusqu'à ce jour ils n'auraient été d'aucune utilité pour le bien de l'endroit.

Du 19^e février 1830 – **règlement contre le jeu** –

La municipalité, considérant le désordre qui se commet depuis quelques temps dans cette commune par l'abus que l'on fait du jeu, chez un certains nombre d'individus en s'y livrant avec passion et en y employant son temps et son argent, considérant que la dépravation des mœurs serait certainement le résultat de ce désordre pour tous ceux qui s'y livrent si on ne le réprimait pas ; considérant d'un autre côté que la loi accorde à l'autorité locale de prendre les mesures qui lui paraissent le plus convenables pour maintenir une bonne police, celle-ci a délibéré d'ajouter à ses règlements généraux de police l'article suivant pour être mis à exécution dès sa publication.

Il est défendu de jouer à l'argent avec les cartes et autres jeux dans les auberges et autres lieux publics de cette commune sous peine de dix batz d'amende pour chaque contrevenant et du double pour une récidive, outre la dénonciation à l'autorité supérieure cas exigeant.

Nous ignorons en fait la date de construction de l'Union au Sentier. Admettons que cela soit au milieu du XIXe siècle environ. On vit d'emblée grand et beau, une maison solide, avec un vaste jardin, des pierres de taille, tout cela situé au milieu du village, position idéale s'il en est.

Le Cercle de l'Union, comme toute société, devait donc un jour mettre la clé sous le paillason et vendre sa belle bâtisse à un privé qui en ferait un simple café-restaurant. Le dernier propriétaire en fut Paul Bolomey. Il vendit sa propriété à la Maison de Paroisse, sans doute constituée sous forme de société. Acte instrumenté par le notaire Georges Giroud le 18 décembre 1973. L'Union fut alors vendu pour la somme de 380 000.- + 45 000.- pour le mobilier.

Cette maison de paroisse se révéla de toute première utilité, lieu de rendez-vous d'une multitude d'habitueés dans la salle à boire, bibliothèque religieuse au rez, bibliothèque populaire à l'étage. C'est un endroit sympathique et fort accueillant. Il a un bel avenir devant lui.



L'année 1867 a-t-elle été posée au petit bonheur la chance ou peut-elle être prouvée. Dans tous les cas, il s'agit ici de l'une des plus vieilles photos du Sentier. L'Union est entre l'immeuble, moderne pour l'époque, et l'église du Sentier. Le village se modernise à tout va, offrant par cela des possibilités de logement à des habitants qui ont sans doute complètement rompu avec la terre, horlogers et autres ouvriers du genre en priorité.



*peut être la plus ancienne photographie
du Sentier avec la tour de guet*

Cette tour de guet est déjà visible sur la gravure Devicque de 1852. Nous sommes là une bonne vingtaine d'années plus tard. Au centre l'Hôtel de Ville, sur la gauche l'Hôtel de l'Union. Un vaste jardin arborisé sépare les deux bâtisses.



Les photos des arrières de village sont plus rares que les autres. L'église au devant la chape à vent de l'Union puis celle de l'Hôtel de Ville, les deux bâtisses à l'époque n'étant séparées par aucun autre bâtiment.



L'Hôtel de l'Union à droite, au-delà les grands arbres du parc.

Mais passons à notre troisième millénaire pour retrouver ce qu'il reste des splendeurs passées de cet établissement.



Entrée du parc côté vent. Précisons que depuis l'époque de la plupart des photos ci-dessous prises le 22 juin 2018, le sol du parc a été recouvert par du gazon artificiel.



Idem. Un granit de belle qualité.



Entrée du parc côté bise. On n'a pas trouvé un endroit vraiment judicieux pour poser la borne d'hydrant !



Le parc, vaste surface au milieu du village, d'une utilité évidente.



Une bâtisse magnifique que cette maison de la paroisse, ancien hôtel de l'Union.

